



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

## DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM08-23

**Nomenclature : 1.1.3**

**OBJET : Avenant n°1 au marché d'entretien et de nettoyage des locaux et vitrerie de la ville de Claix et CCAS/RPA**

Le Maire de la commune de Claix,

VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal DEL N° 18/2020 et DEL N° : 26/2020

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation du service cité en objet sont prévus au budget communal et aux budgets CCAS/RPA au compte 6283 (DM FACP-04-DM06-23 devenue exécutoire le 29/03/2023)

**DECIDE** de valider l'avenant n°1 du marché de service à bons de commande pour les prestations d'entretien et de nettoyage des locaux et vitrerie de la ville et CCAS/RPA pour le lot n° 1 Bâtiments sportifs et associatifs

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 14/04/2023.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Modifications introduites par le présent avenant au lot n° 1 Bâtiments sportifs et associatifs :  
Entretien hebdomadaire de la salle UNRPA

à **SINE ENTRETIEN 38 rue Commandant Lenoir 38600 FONTAINE**

**Montant annuel de l'avenant : 1 164 € HT soit 1396.80 TTC**  
**Montant global de l'avenant n°1 : 4 656.00€ HT soit 5 587.20€ TTC**  
**Nouveau montant global du lot 1 : 73 493.08 € HT soit 88 191 .70 € TTC**  
**Nouveau montant global du marché : 619 359.40€ HT (743 231.28€ TTC)**

**Article 1 :** Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro ([www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)).

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Date d'affichage: 22/05/2023

Date de retrait: 22/07/2023

Claix le 17 mai 2023

Le Maire, Christophe REVIL



**MAIRIE DE CLAIX**  
1 PLACE HECTOR BERLIOZ  
38640 CLAIX

FONTAINE, le 11 mai 2023

OBJET : PROPOSITION COMMERCIALE - ENTRETIEN DE LOCAUX

Monsieur BEAUME,

En réponse à votre demande dont nous vous remercions, veuillez trouver ci-après notre proposition détaillée.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Thomas TANANT

## PROPOSITION TARIFAIRE

**LIEU D'INTERVENTION :** SALLE UNRPA

PRESTATION	MONTANT MENSUEL
Entretien hebdomadaire de la salle UNRPA. <i>selon descriptif joint</i>	97.00 €
Total HT	97.00 €
TVA 20%	19.40 €
Total TTC	116.40 €